
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-132 DU 17 FEVRIER 2014

portant approbation du budget prévisionnel,
exercice 2014, du Centre de Documentation et
d'Information Juridique (CDIJ).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de. la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2011-320 du 02 avril 2011 portant approbation des statuts du Centre de Documentation et d'Information Juridique ;
- Vu** le procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration du Centre de Documentation et d'Information Juridique en sa session budgétaire des 1^{er}, 02, 03, 16, 17, 18, 24 et 25 octobre 2013 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 janvier 2014,

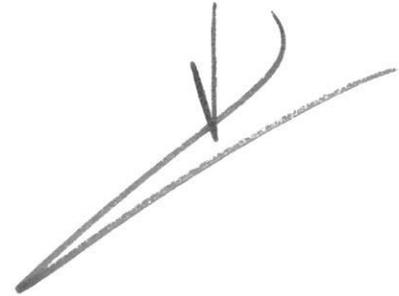
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, du Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ), tel qu'il figure en annexe au présent décret. 

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 17 février 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



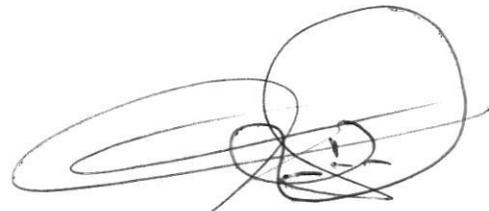
Dr Boni YAYI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Valentin DJENONTIN-AGOSSOU



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 GSMJLDH 2 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 CDIJ 2 JORB 1.-